



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Information aux parents d'élèves MEGALERYTHEME

Plusieurs cas de mégalérythème épidémique (5ème maladie) ont été signalés dans la classe que fréquente votre enfant.

C'est une maladie contagieuse et bénigne associant une fièvre modérée, des démangeaisons puis une éruption débutant au visage (aspect souffleté du visage) et suivie parfois de douleurs articulaires. L'enfant est contagieux 3 à 7 jours avant l'apparition de l'éruption.

Aucune mesure particulière et aucun traitement n'est à entreprendre pour votre enfant, seul un sujet immunodéprimé ou atteint d'une maladie du sang peut présenter des complications.

Conseils :

- Consulter votre médecin pour avis diagnostique si votre enfant présente des signes.
- Prévenir le directeur de l'école si le diagnostic de mégalérythème est posé.
- L'éviction scolaire n'est pas obligatoire, cependant, la fréquentation de la collectivité à la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.
- Si une femme enceinte a été en contact avec un enfant malade ou si elle présente les signes de la maladie, il est préférable qu'elle en informe son médecin généraliste ou son gynécologue.